



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

<u>Date de la convocation</u>	22 février 2023	Membres du bureau en exercice :	21
<u>Secrétaire de séance</u>	Marie-Rose LUZERNE	Membres présents ayant pouvoir de vote : <i>Membres présents :</i>	16 18
<u>Président</u>	Arnaud SPET	Nombre de votes :	18

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du vingt-deux février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input type="checkbox"/>	OUDRENNE	B. GUIRKINGER	<input type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Elus invités suite à leur délégation de fonction :

Commune	Membre	Absence excusée	Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Du monde agricole

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
B. GUIRKINGER	<input type="checkbox"/>		P. ROSAIRE	<input type="checkbox"/>	
J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>	A. SPET	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	O. SEGURA
M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	



L'ordre du jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 17 janvier 2023
- C. Rapports :
 - 1. DESIGNATIONS - Mises en place de groupes de travail sur l'avenir du site de Buding et de la mise en œuvre de la labellisation Terre de jeux
 - 2. SUBVENTIONS - Pistes cyclables : sollicitations d'une subvention auprès de l'Etat (DREAL 2023)
 - 3. PISTES CYCLABLES - Convention de partenariat de développement territorial et touristique avec l'ONF

Point retiré de l'ordre du jour

- 4. PISTES CYCLABLES - Convention de partenariat de développement territorial et touristique avec l'Armée
- 5. FINANCES - Attribution fonds de concours
- 6. MUTUALISATION - Groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur la Route Départementale 8
- 7. Divers et informations

Le Président ouvre la séance en demandant à l'Assemblée le retrait du point n° 3 « PISTES CYCLABLES - Convention de partenariat de développement territorial et touristique avec l'ONF ». Suite à l'approbation unanime des élus présents, le point sera reporté à une prochaine instance.

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner Mme Marie-Rose LUZERNE pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2023

Adoption à l'unanimité.

C. RAPPORTS

Point n° 01 : DESIGNATIONS - Mises en place de groupes de travail sur l'avenir du site de Buding et de la mise en œuvre de la labellisation Terre de jeux

Point présenté par le Président.

A la suite du point présenté en Conférence des Maires, et au-delà de la simple problématique du restaurant, il est proposé de mettre en place un groupe de travail qui réfléchira à l'avenir du site de Buding dans son ensemble car celui-ci va connaître des changements dans les mois et années à venir : travaux au restaurant, travaux dans la Maison Birck, devenir des espaces disponibles autour des bâtiments... Il y a donc lieu de réfléchir à quoi pourrait ressembler le site dans quelques années.

Il serait composé d'agents de la CCAM et d'élus.

Par ailleurs, la CCAM a été labellisée Terre de Jeux. Cette labellisation doit nous conduire à mettre en place un certain nombre d'actions en lien avec la pratique du sport. Des échanges sont en cours avec les services du Département pour alimenter nos réflexions.

Là encore, il est proposé qu'un groupe de travail mêlant les services de la CCAM et plusieurs élus travaillent sur ces problématiques.

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE METTRE en place le groupe de travail ci-dessous pour le « Site de Buding » :
 - M. Patrick BERVEILLER,
 - Mme Isabelle CORNETTE,
 - M. Bernard DIOU,
 - M. Alex GUTSCHMIDT,
 - Mme Marie-Rose LUZERNE,
 - M. Olivier SEGURA,
 - M. Arnaud SPET.
- DE DESIGNER les membres du groupe de travail « Terre de Jeux » au Conseil Communautaire du 28 mars 2023, permettant ainsi d'ouvrir les inscriptions aux Elus municipaux et aux Délégués Communautaires intéressés.

Point n° 02 : SUBVENTIONS – Pistes cyclables : sollicitations d'une subvention auprès de l'Etat (DREAL 2023)

Point présenté par le Président.

Le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 21 décembre 2021 un plan de financement pour réaliser un réseau de pistes cyclables sur le territoire de l'Arc Mosellan et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions.

Pour mémoire, le projet prévoit globalement la création de 4 itinéraires selon 2 axes :

- Axe Est-Ouest Liaison Sarre/Moselle (CCB3F / CCRM)
 - Tranche 1 : Oudrenne/Kédange-sur-Canner 12,9 kms
 - Tranche 3 : Metzeresche/Volstroff/Bousse/Guénange 11 kms
- Axe Nord-Sud Liaison CAPFT / CCHCPP
 - Tranche 2 : Bettelainville/Kédange-sur-Canner 13,6 kms
 - Tranche 4 : Metzeresche/ Distroff 4,1 kms

Les travaux relatifs aux tranches 1 et 2 ont démarré. Les programmes des tranches 3 et 4 sont en cours de finalisation.

Les estimations sont les suivantes :

	Travaux HT	MO HT	Base HT
Tranche 3 Metzeresche/Volstroff/Guénange/Bousse/ 11kms - base APD	1 315 000 €	79 000 €	1 394 000 €
Tranche 4 Metzeresche/Distroff 4,1 kms - base APD	700 000 €	50 000 €	750 000 €

Tableau de financement prévisionnel de l'itinéraire Metzeresche / Bousse (tranche 3) :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financeur	Taux	Montant
MOE + frais annexes SPS, CT, géotechnique	79 000 €	ETAT - DETR DSIL 2024	20 %	278 800 €
Travaux	1 315 000 €	ETAT-DREAL Aménagements cyclables	25 %	348 500 €

		CD57 - Ambition Moselle	25 %	348 500 €
		REGION - PTRTE	10 %	139 400 €
		Reste à charge de la collectivité	20 %	278 800 €
TOTAL	1 394 000 € HT	TOTAL	100%	1 394 000 € HT

Tableau de financement prévisionnel de l'itinéraire Metzeresche / Distroff (tranche 4) :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financeur	Taux	Montant
MOE + frais annexes SPS, CT, géotechnique	50 000 €	ETAT - DETR DSIL 2023	20 %	150 000 €
Travaux	700 000 €	<i>ETAT-DREAL Aménagements cyclables</i>	25 %	187 500€
		CD57 - Ambition Moselle	25 %	187 500 €
		REGION - PTRTE	10 %	75 000 €
		Reste à charge de la collectivité	20 %	150 000 €
TOTAL	750 000 € HT	TOTAL	100%	750 000 € HT

Il est désormais proposé de solliciter les Services de l'Etat et plus particulièrement la DREAL au titre du Fonds Mobilités Actives 2023 pour les tranches 3 et 4, à hauteur de 25%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subventions.

Point n° 03 : PISTES CYCLABLES – Convention de partenariat de développement territorial et touristique avec l'ONF

Retrait du point.

Point n° 04 : PISTES CYCLABLES – Convention de partenariat de développement territorial et touristique avec l'Armée

Point présenté par le Président.

Par une délibération en date du 29 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager en faveur de la mobilité durable en favorisant le développement du vélo par la création d'un réseau cohérent et attractif de liaisons douces sur le territoire de l'Arc Mosellan.

Pour se faire, le Conseil Communautaire du 5 décembre 2022 a acté la validation du schéma directeur des pistes cyclables.

Pour rappel, 4 tranches ont été identifiées :

- Axe Est-Ouest Liaison Sarre/Moselle (CCB3F/ CCRM)
Tranche 1 : Oudrenne/Kédange-sur-Canner
Tranche 3 : Metzeresche/Guénange/Bousse
- Axe Nord-Sud Liaison CAPFT/CCHCPP
Tranche 2 : Bettelainville/Kédange-sur-Canner
Tranche 4 : Metzeresche/ Distroff

Afin de mettre en œuvre le schéma directeur pour la tranche 1, il est nécessaire de convenir d'un partenariat avec l'Armée puisque le tracé passe par les terrains militaires du Fort du Hackenberg.

La présente convention, annexée à la délibération, indique les modalités de gestion et d'entretien de la piste cyclable.

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la convention d'occupation temporaire avec l'Armée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce partenariat.

Point n° 05 : FINANCES – Attribution fonds de concours

Point présenté par le Président.

La CCAM a validé son Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021.

Ce pacte fait état de l'octroi de fonds de concours (tranches 1 et 2) sous certaines conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement d'attribution voté lors de la même séance.

La CCAM a déjà versé un montant cumulé de fonds de concours de 736 912,17€.

Un nouveau dossier a été réceptionné, à savoir :

Commune	Description projet	Montant total HT du projet	Financement par la Commune	Autre financement sollicité	Fonds de concours sollicité	Montant du fonds de concours
RURANGE-lès-THIONVILLE	Réaménagement d'un local pour accueillir 2 médecins	49 594 €	24 800 €	0 €	Tranche 1	24 794 €
						24 794 €

Ce dossier remplit les conditions d'éligibilité du fonds de concours et est complet.

Un état global des dossiers déposés, commune par commune, et faisant apparaître les soldes par tranche, est annexé à la présente.

Vu la délibération D20210706CCAM49 du 7 juillet 2021, portant sur l'instauration d'un fonds de concours et son règlement ;

Vu la demande formulée par la commune de Rurange-lès-Thionville, telle que listée plus haut, et la délibération correspondante de son Conseil Municipal ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'octroi d'une subvention pour le projet mentionné plus haut ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier à la commune concernée l'octroi de cette subvention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser la subvention selon les conditions de versement établies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Point n° 06 : MUTUALISATION - Groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur la Route Départementale 8

Point présenté par le Président.

Par délibération du 5 juillet 2022, le Conseil Communautaire de la CCAM a autorisé la création d'un groupement de commandes à titre exceptionnel et ponctuel pour la réalisation de travaux sur la Route Départementale 8, touchant les communes de Guénange, Kédange-sur-Canner, Metzeresche, Metzervisse, Rurange-lès-Thionville et Volstroff.

La CCAM a ainsi pris en charge la facture relative à ces travaux d'un montant de 11 603,69€ TTC.

Il convient désormais de procéder à la refacturation des charges auprès des communes concernées.

Conformément à la délibération n° D20220705arc87, le Bureau Décisionnel Communautaire est compétent pour définir et valider cette refacturation.

La répartition proposée est la suivante :

Commune	Quote-part
Guénange	1 924,21 €
Volstroff	2 585,19 €
Metzervisse	2 286,86 €
Rurange-lès-Thionville	1 842,32 €
Metzeresche	1 765,48 €
Kédange-sur-Canner	1 199,63 €
Total	11 603,69 €

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la répartition telle que définie ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier aux communes concernées le montant à leur charge et d'éditer les titres de recette correspondants ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

L'ordre du jour étant épousé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à vingt-et une heure.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire
Mme Marie-Rose LUZERNE

